

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE
02, RUE DU PARC, SAINT-VALÈRE (QUÉBEC) G0P 1M0

PROCÈS VERBAL
Séance du lundi 07 juillet 2008

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 07 juillet 2008

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 07 juillet 2008 à la salle municipale, de 20h00 à 20h35.

Sont présents:
Mesdames Sonia Gosselin et Aline Grandmont
Messieurs Réal Boissonneault et Jean Landry

Sont absents :
Messieurs : Claude Bourassa et André Normand

La séance est ouverte à 20h00 par la pro-maire, Madame Sonia Gosselin, et la suite par le maire Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

118-2008 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Jean Landry que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

119-2008 Adoption du procès-verbal du lundi 02 juin 2008.

Il est proposé par Aline Grandmont et appuyé par Sonia Gosselin que le procès verbal de l'assemblée ordinaire du 02 juin 2008 est accepté tel que lu.

120-2008 Les Comptes.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Jean Landry que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

121-2008 Avis de motion concernant le règlement numéro 281-2008 pour la taxation d'asphalte du rang 8.

Madame Sonia Gosselin, conseillère, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieure, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement no 281-2008 afin de règlementer le taux de taxe pour l'asphaltage sur une partie du rang 8.

122-2008 Demande de location de la salle municipale à titre gratuit pour des cours de danse.

Suite à la demande de Madame Hélène Provencher, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Jean Landry que le Conseil autorise la location de la salle municipale, à titre gratuit, afin d'offrir des cours de danse tous les mardis aux citoyens membres du Club de l'Age d'Or. Toutefois, le Club de l'Age d'Or ne pourra faire l'entreposage de ses équipements dans la salle municipale. De plus, les cours devront être remis lors des assemblées du Conseil et la municipalité aura toujours priorité concernant la location de la salle. Madame Hélène Provencher s'occupera de l'ouverture et de la fermeture.

123-2008 Demande de location de la salle municipale à titre gratuit pour des cours de cardio express.

Suite à la demande de Madame Lucie Godbout afin de continuer à offrir des cours de cardio express les lundis et mercredis le matin et le soir aux citoyennes et aux citoyens, il est proposé par Jean Landry et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil autorise la location de la salle municipale à titre gratuit. Toutefois, Madame Godbout ne pourra faire l'entreposage de ses équipements dans la salle municipale. De plus, les cours devront être remis lors des assemblées du Conseil et la municipalité aura toujours la priorité concernant la location de la salle. Madame Hélène Provencher s'occupera de l'ouverture et de la fermeture.

124-2008 Autorisation pour le renouvellement de la marge de crédit.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Aline Grandmont que le Conseil autorise le renouvellement de la marge de crédit au montant de 75 000,00 \$ auprès de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Albert. Le directeur général et secrétaire-trésorier Jocelyn Jutras est autorisé à signer les documents de renouvellement.

125-2008 Demande de dérogation mineure de Monsieur René Bergeron.

ATTENDU QUE Monsieur René Bergeron a présenté une demande pour construire un garage plus grand et plus haut que la norme permise par le règlement;

ATTENDU QUE ledit garage aura une grandeur de 9,14 mètres (30 pieds) X 9,14 mètres (30 pieds) avec des murs d'une hauteur de 3,66 mètres (12 pieds);

ATTENDU QUE ledit garage sera situé au 45, route de la Rivière-Noire à Saint Valère sur les lots 615-8 et 615-9 du Canton de Bulstrode;

ATTENDU QUE la construction sera située sur le côté gauche à une distance de 3,66 mètres (12 pieds) de la résidence de Monsieur Bergeron;

ATTENDU QUE ledit garage ne brimera pas les voisins immédiats;

ATTENDU QUE la construction de ce garage s'harmonisera avec la résidence actuelle de Monsieur Bergeron;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme s'est réuni en date du 11 juin 2008 et qu'il a accepté la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Landry et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil accepte la construction du garage de 9,14 mètres (30 pieds) X 9,14 mètres (30 pieds) X 3,66 mètres (12 pieds) de hauteur. Ce garage, qui sera situé au 45, route de la Rivière-Noire à Saint Valère sur les lots 615-8 et 615-9 du Canton de Bulstrode, aura une superficie totale de 83,61 m² (900 p²). Le Conseil accepte puisque Monsieur Bergeron a le terrain pour installer la construction et que ledit terrain est dans un milieu agricole. Le garage, qui sera situé sur le côté gauche de la propriété de Monsieur Bergeron s'harmonisera avec sa résidence. De plus, la construction ne brimera pas les voisins immédiats et permettra à Monsieur Bergeron de remiser deux voitures ainsi que différents objets tels que le tracteur avec cabine et autres.

126-2008 Autorisation pour la signature du contrat de cession de terrain sur l'ancienne route 34 sur le lot 764-P..

ATTENDU QU'un règlement, portant le numéro 210-98, a été adopté le 03 août 1998 afin que l'ancienne route 34, sur le lot 764-P. du canton de Bulstrode soit fermée;

ATTENDU QUE Me Robert Desaulniers, à l'époque, a oublié de faire le contrat de cession de terrain entre La Municipalité de Saint-Valère et Madame Lucie Proulx;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Jean Landry que le Conseil autorise le maire, Monsieur Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à signer le contrat de cession de terrain entre La Municipalité de Saint-Valère et Monsieur Jacques Bergeron et Madame Julienne Lévesque concernant le lot 764-P. de l'ancienne route 34 d'environ 43 pieds de largeur X 132 pieds de profondeur.

127-2008 Demande pour tondre la pelouse du terrain de soccer.

Il est proposé par Aline Grandmont et appuyé par Jean Landry que le Conseil autorise l'entreprise Pelouses Sylex à tondre, toutes les deux (2) semaines, le gazon adjacent au terrain de soccer qui sert de stationnement. Le coût est au montant de 25,00 \$ par tonte, payable sur présentation d'une facture et ce, jusqu'au 23 août 2008.

128-2008 Autorisation des dépenses de voirie et la signature des ententes pour le rang 12.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil autorise le maire, Monsieur Louis Hébert, et l'inspecteur municipal, Monsieur Yvon Pellerin, à signer les ententes de cession de terrain avec les propriétaires pour le drainage du rang 12 de même que les dépenses relatives audit drainage et ce, jusqu'à concurrence de 100 000,00 \$.

129-2008 Autorisation des dépenses pour l'envoi d'une mise en demeure.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Jean Landry que le Conseil autorise Me Jean Gagné, avocat, à procéder à l'envoi d'une mise en demeure à Construction Bertrand Dionne inc., concernant l'écoulement de l'eau par les verrières du Centre administratif. Le Conseil autorise également les dépenses relatives, notamment les frais judiciaires et les honoraires de Me Gagné.

130-2008 Demande de changement d'heure du bureau de poste.

ATTENDU QUE le Conseil annule la résolution portant le numéro 69-2008 en date du 07 avril 2008;

ATTENDU QU'en date du 29 janvier 2008, une demande a été déposée auprès de la Municipalité de Saint-Valère afin de modifier l'horaire du bureau de poste pour que celui-ci soit fermé dorénavant les samedis;

ATTENDU QUE le Conseil a soumis un sondage auprès de ses citoyens afin de connaître leur opinion;

ATTENDU QUE sur l'ensemble des citoyens utilisant les services du bureau de poste, trois (3) ont manifesté leur désir à ce que le bureau demeure ouvert les samedis et un (1) affirmant être en accord avec la nouvelle horaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Landry et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil appuie la demande afin que les heures d'ouverture du bureau de poste soient modifiées et qu'un nouvel horaire soit établi de la façon suivante:

LUNDI AU JEUDI : de 8:30 heures à 11:30 heures
de 14:00 heures à 17:30 heures

VENDREDI : de 8:30 heures à 11:30 heures
de 14:00 heures à 17:00 heures

131-2008 Autorisation pour la signature du contrat pour le site internet.

Il est proposé par Jean Landry et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil autorise la signature du contrat avec Solutions ZEN info représenté par Monsieur Stéphane Pelletier pour la conception d'un nouveau site internet au montant de 1 500,00 \$ et un montant de 600,00 \$ pour l'ajout du plan de développement résidentiel, pour un total de 2 100,00 \$.

132-2008 Demande d'aide financière de la FADOQ pour le Programme Roses d'Or 2008.

Il est proposé par Jean Landry et appuyé par Aline Grandmont que le Conseil autorise la demande d'aide financière de la FADOQ pour le Programme Roses D'Or pour l'année 2008 au montant de 59,73 \$.

133-2008 Demande au Gouvernement d'indexer le Programme d'aide à la prise en charge du réseau de la voirie locale et le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local.

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a accordé la responsabilité de l'entretien des routes non-numérotées aux municipalités au début des années 1990;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec, depuis ce transfert de responsabilités, accorde aux municipalités une subvention annuelle pour l'entretien de ces routes;

ATTENDU QUE les municipalités n'ont reçu aucune augmentation de la subvention concernant le transfert de voirie depuis le début de la remise des routes et chemins aux municipalités;

ATTENDU QU'il y a une majoration des coûts aux budgets des municipalités locales pour l'amélioration du réseau routier local;

ATTENDU QUE plusieurs autres responsabilités ont été transférées aux municipalités augmentant ainsi le fardeau des taxes municipales que toute municipalité doit exiger de ses concitoyens;

ATTENDU les augmentations du coût de la vie durant ces années, et particulièrement la hausse du prix du pétrole qui a eu un impact direct sur les soumissions pour l'exécution des travaux sur les chemins municipaux;

ATTENDU QUE le manque d'indexation du montant de la subvention afin de tenir compte du coût de la vie constitue une perte pour toutes les municipalités;

ATTENDU QUE les montants accordés aux municipalités par le ministère des Transports du Québec ne permettent pas d'entretenir le réseau routier au même niveau qu'au début des années 1990;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Réal Boissonneault appuyée par Jean Landry, il est résolu:

QUE la Municipalité de Saint-Valère demande au ministère des Transports du Québec que les subventions accordées pour l'entretien des routes locales, autrefois sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec, soient révisées à la hausse, notamment celles résultant du Programme d'aide à la prise en charge du réseau de la voirie locale et du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local.

134-2008 Déréglementation du service postal soit la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres.

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres) ;

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population et ce, dans toutes les régions du pays ;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises ;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen

stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Landry et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil donne son appui au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et s'oppose à la déréglementation de Postes Canada, exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

135-2008 Clôture de la séance.

Il est proposé à 20h35 par Aline Grandmont que la séance est levée.